



Règlement du challenge carnassier Seinomarin

Généralité :

La fédération de Seine-Maritime, l'Amicale des pêcheurs d'Anneville Ambourville et la Belle Gaule de Rouen organisent le premier challenge carnassier Seinomarin. En effet historiquement deux compétitions de pêche des carnassiers en bateau par équipe se déroulaient sur le département de Seine-Maritime :

- Le challenge carnassier 76 organisé par la fédération et l'Amicale des pêcheurs d'Anneville-Ambourville qui se déroule sur la base nautique du CVAS Rte du Marais Brésil, 76530 Anneville-Ambourville
- Le challenge des vikings organisé par la Belle Gaule de Rouen qui se déroule sur la base de loisir de Bédanne 5 Voie du Mesnil, 76410 Tourville-la-Rivière

Après s'être rencontrés les différents organisateurs ont décidé de mettre en commun leur évènement dans un championnat et d'ajouter une troisième rencontre pour la finale.

Calendrier des rencontres :

Challenge carnassier 76/Anneville-Ambourville CVAS	21/05/2023	35 participants
Challenge des Vikings/Bédanne étang Stref	Novembre 2023	23 participants
Finale challenge carnassier Seinomarin	Décembre 2023	15 participants

À l'issue de la première rencontre (Anneville) les 23 premières équipes seront qualifiées pour la rencontre suivante (Bédanne) puis à la fin de cette deuxième journée les 15 premiers s'affronteront dans une finale.

Inscription :

- L'inscription se fera en ligne pour la première rencontre (Anneville-Ambourville) sur www.peche76.fr
- Les qualifiés qui souhaitent participer à la manche suivante devront impérativement s'inscrire à la fin de la rencontre
- Les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint
- Le montant de l'inscription pour chaque rencontre est fixé à 60 € /bateau.
- Les épreuves pourront être annulées ou reportées par les organisateurs en cas de force majeure : météo défavorables, raison de sécurité, nombre de participants insuffisant.

Règlement :

- La législation française, en cours, en matière de pêche et en matière de navigation des eaux intérieures devra être appliquée par chaque concurrent. **(carte de pêche obligatoire)**
- La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation (bateau) par équipe de deux
- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent
- La pêche à la traîne est strictement interdite (le fait de pêcher pendant que le moteur fonctionne à l'exception de l'ancrage électronique)
- Chaque rencontre a un règlement qui lui est propre (annexé à la suite de ce document), les compétiteurs s'engagent à les lire et les respecter

Navigation :

- Seule la navigation à la rame, à la dérive ou au moteur électrique est autorisée
- Les équipages s'engagent à maintenir un écart d'au moins 20 mètres entre chaque embarcation
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire
- Les embarcations de type « engin de plage ou annexes » ne sont pas autorisées
- Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et assurées

Il est interdit d'être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant les différentes rencontres (à bord de l'embarcation ou non). L'organisation décline toute responsabilité en cas de contrevenance à ses impératifs. Seuls le ou les compétiteurs pourront être tenus responsables en cas de problème.

Le fait de concourir entraîne le respect des règlements de chaque rencontre. Tout concurrent passant outre celui-ci ou cherchant à frauder, de quelque manière que ce soit, verra aussitôt son équipe disqualifiée et exclue de l'épreuve sans dédommagement

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou tous autres problèmes

Rencontre 1 : Challenge carnassier Anneville-Ambourville

Date : 21 /05/2023

Lieu : base nautique CVAS/Anneville-Ambourville

35 embarcations

Organisation :

- Le rendez-vous est fixé le 21 mai 2023 à la base nautique d'Anneville-Ambourville
- L'accueil des participants et la mise à l'eau des bateaux est fixée entre 6h et 7h30 (horaires impératifs)
- Le challenge se déroulera en deux manches :
 - Une le matin de 8h à 12h
 - Une l'après-midi de 13h30 à 16h30
- Le début et la fin de chaque manche seront annoncés par un signal sonore
- **Le repas n'est plus prévu par les organisateurs, il devra être apporté par vos soins. Vous pourrez cependant manger sous le barnum prévu à cet effet, et le petit déjeuner sera offert ainsi que le verre de l'amitié à la fin de la journée.**

Règlement :

Pour rappel :

- La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation (bateau) par équipe de deux
- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent
- La pêche à la traine est strictement interdite (le fait de pêcher pendant que le moteur fonctionne à l'exception de l'ancrage électronique)

Zone de pêche :



Pêche interdite

Classement : Seuls les brochets et les perches atteignant la taille légale seront comptabilisés à raison de 1 point par centimètre.

Espèces	Taille légale
Brochet	60 cm
Perche	25 cm

- Seuls les 3 plus longs poissons de chaque espèce seront comptabilisés
- Dans le cas où 1 ou plusieurs poissons auraient déjà été mesurés, l'équipe pourra le remplacer par un autre capturé ultérieurement
- Seront récompensés :
 - Les pêcheurs ayant pris le plus gros poisson (perche, brochet)
 - Les équipage ayant totalisé le plus grand nombre de points

Capture :

- Tous les équipages devront être munis d'un drapeau rouge pour signaler leurs prises aux 2 bateaux commissaires présents sur le plan d'eau
- Toutes les prises seront comptabilisées et mesurées par un commissaire. Si celui-ci n'est pas disponible, les poissons capturés devront être placés dans une bourriche, un vivier ou une grande épuisette avant d'être mesurés
- L'équipe est garante de la bonne santé du poisson, de la capture à la remise à l'eau. Les poissons morts, abimés ou sans vigueur ne seront pas comptabilisés et pourront entraîner des pénalités

Sécurité :

- Le port du gilet est obligatoire
- Tout mineur devra être accompagné et sous la responsabilité d'une personne majeur
- 2 embarcations dites « commissaire » seront présentes sur le plan d'eau durant l'épreuve. Le rôle de ces embarcations est de comptabiliser les captures de poisson, de surveiller et d'assurer la sécurité des participants



Rencontre 2 : Challenge des Vikings en bateau

Date : Novembre 2023

Lieu : base de loisir de Bédanne/Tourville la rivière

23 embarcations

Art 1 : Réglementation

La législation française, en cours, en matière de pêche et en matière de navigation des eaux intérieures devra être appliquée par chaque concurrent.

La réglementation interne de l'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » s'appliquera à ce challenge.

Tous les participants doivent respecter le règlement sous peine de pénalité ou de disqualification selon le cas.

Art 2 : Modalités :

La compétition se déroule en embarcation (bateau) de 2 pêcheurs, ou en individuel, munis de leur permis de pêche à jour et complet.

Chaque embarcation devra être assurée et conforme aux normes de navigation. Taxes, assurances et système de sécurité. Seul le propriétaire pourra être tenu responsable en cas de problème.

Les justificatifs d'assurance bateau et individuelle pêcheur (RC et Accident spécifique au sport pratiqué) devront être fournis au moment de l'inscription sous peine de refus par l'organisation de l'inscription de l'équipe. Les compétiteurs ne pourront pas se retourner de quelle façon que ce soit et en aucun temps contre les organisateurs, associations et les responsables de la base nautique de cette compétition.

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Il est autorisé au maximum 2 hameçons simples ou triples sur une ligne (leurre, ...).

Il est interdit d'être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues durant toute la période de présence sur le site (à bord de l'embarcation ou non). L'organisation décline toute responsabilité en cas de contrevenance à ses impératifs. Seuls le ou les compétiteurs pourront être tenus responsables en cas de problème.

Art 3 : Déroulement :

Les horaires de pêche seront les suivants :

6h00 à 7h45 : accueil des participants et début de la mise à l'eau

7h30 : petit déjeuner

7h45 : briefing (au moins 1 participant de chaque embarcation doit y assister)

8h00 : début de la compétition

14h00 : fin de la compétition

14h30 – 15h00 : annonce des résultats

Les compétiteurs souhaitant déjeuner devront le prendre à bord de leur embarcation et devra être apporté par leur soin (pas de repas prévu par les organisateurs).

- les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure ou accord express de l'organisation.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe prise en faute.

Si le secteur défini ne représente qu'une partie du site, alors celui-ci sera indiqué aux compétiteurs avant le déroulement de la manche lors du briefing. Les limites seront éventuellement matérialisées à la convenance de l'organisation ou des propriétaires du plan d'eau.

L'ouverture du carnassier sur la base de Bédanne étant quelques jours avant il n'y aura donc pas de pré-fishing possible.

Art 4 : Embarcation, équipement et navigation :

Seule la navigation à la rame, à la dérive ou au moteur électrique est autorisée.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant toute la compétition (réglementation de la base).

Les équipages s'engagent à maintenir une distance d'au moins 20 mètres entre chaque embarcation.

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et assurées.

L'embarcation doit être munie d'un vivier correct, par exemple : une caisse rigide avec couvercle et aérateur ou un vivier externe rigide qui devront dans tous les cas se situer à l'intérieur du bateau (bourriches anglaise, métallique, etc. interdites).

Tout amarrage, quel qu'il soit, est interdit.

Ancre flottante et ancre électronique sont autorisées.

Pour la bonne santé des poissons, seules les épuisettes à mailles textile ou caoutchouc sont autorisées.

La pêche doit se faire uniquement à bord de l'embarcation (sans être amarrée –ponton par exemple-) et uniquement avec une canne à la main. Les autres cannes pouvant se situer sur l'embarcation ne doivent en aucun cas être en action de pêche.

Aucun équipement (canne, moteur, batterie, etc.) ne sera fourni par l'organisation, tous les compétiteurs, doivent être en possession des outils de capture, de navigation, etc. au jour de la participation au concours.

Art 5 : Contrôle et rôle des commissaires

Les viviers et les épuisettes seront systématiquement contrôlés le matin de la compétition juste avant le départ.

Les commissaires disposent d'un pouvoir souverain pour apprécier l'état de santé du poisson lors de sa mesure et lors de la remise à l'eau.

La taille de chaque poisson sera annoncé par le commissaire et ne pourra en aucun cas être contesté par l'équipe. Lors de la mesure seul le commissaire tient le poisson.

Art 6 : Comptabilisation des prises :

Il est impératif d'avoir un comportement respectueux aussi bien envers les poissons qu'envers la nature et les autres concurrents.

La comptabilisation s'effectuera par mesure.

Lors de la mesure les poissons devront être vivants et en bonne santé. La remise à l'eau devra être effectuée correctement sous contrôle de l'organisation qui décidera à ce moment de la bonne santé du ou des poissons et par conséquent de la comptabilisation définitive du ou des poissons pesés. Dans le cas contraire une pénalité sera donnée.

Les espèces comptabilisées sont :

- La perche, 20 cm
- Le brochet, 60 cm

Les points seront accordés de la manière suivante : 1 mm = 1point.

Les embarcations pourront faire signe au commissaire s'il est à proximité de leur embarcation, ou se déplacer jusqu'au bateau du commissaire pour faire mesurer les poissons.

Au final seuls les 3 plus grands poissons seront pris en compte et il est interdit d'avoir plus de 3 poissons dans son vivier (prévention du problème de mortalité). Un commissaire pourra à tout moment vérifier s'il n'y a pas plus de 3 poissons dans le vivier.

Si 3 poissons ont déjà été attrapés et mesurés l'équipe pourra le (les) remplacer par un poisson plus grand.

Art 7 : Pénalités :

- Tout poisson mort, blessé, ou ayant du mal à repartir entraînera une pénalité.
- Ne pas venir en aide, le cas échéant, à un autre bateau ou pêcheur entraînera une pénalité qui sera discutée par l'organisation.
- Une pénalité sera attribuée s'il y a plus de 3 poissons dans le vivier.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

La navigation sur le lac se fera sous l'entière responsabilité des concurrents, les organisateurs ne pourront être tenu responsables en cas d'accident ou de problème durant la manche.

L'organisation ne serait être tenue responsable pour ce qui se produit avant le départ du concours et après la fin du concours.

Art 12 : Droit à l'image

Toute équipe engagée autorise les organisateurs à utiliser d'éventuelles photos pour la promotion et les comptes rendus de la compétition.

Art 15 : Réclamations

1. Les pêcheurs disposent de 15 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque équipe ou compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.

2. Les réclamations devront être formulées verbalement auprès du comité d'arbitrage de l'épreuve.

3. La décision du Jury est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation du résultat. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

PARTIE FINALE

Art 16 : Comportement

1° Toujours et à tout moment, avant, pendant et après la compétition, les concurrents devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie. Le jury a toute compétence pour apprécier et sanctionner tout manquement dans ce domaine.

2° Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.

3° Il est obligatoire d'utiliser des sacs poubelle dans les bateaux, pour ne pas jeter des restes alimentaires, des boissons, des leurres, etc., dans l'eau ou sur les berges. Ces sacs devront être déposés dans les conteneurs mis à disposition à cet effet sur le lieu de la compétition.



Rencontre 3 : Finale Challenge carnassier SEINOMARIN

Date : décembre 2023

Lieu : surprise

15 embarcations

Organisation :

- Le rendez-vous est fixé en décembre 2023
- L'accueil des participants et la mise à l'eau des bateaux est fixée entre 6h et 7h30 (horaires impératifs)
- Le challenge se déroulera en une manche :

Déroulé :

7h00 à 8h : accueil des participants et début de la mise à l'eau

8h/8h30 : petit déjeuner

8h45 : briefing

9h00 : début de la compétition

15h00 : fin de la compétition

15h30 : Remise des prix/podium/verre de l'amitié

Malheureusement les jours étant courts à cette période aucun repas n'est prévu afin de favoriser le temps de pêche. Les compétiteurs souhaitant déjeuner devront le prendre à bord de leur embarcation et devra être apporté par leur soin

Règlement :

Pour rappel :

- La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation (bateau) par équipe de deux
- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent
- La pêche à la traîne est strictement interdite (le fait de pêcher pendant que le moteur fonctionne à l'exception de l'ancrage électronique)

Classement :

Seuls les brochets et les perches atteignant la taille légale seront comptabilisés à raison de 1 point par centimètre.

Espèces	Taille légale
Brochet	60 cm
Perche	25 cm

- Seuls les 5 plus longs poissons seront comptabilisés
- Dans le cas où 1 ou plusieurs poissons auraient déjà été mesurés, l'équipe pourra le remplacer par un autre capturé ultérieurement
- Seront récompensés :
 - Les pêcheurs ayant pris le plus gros poisson (perche, brochet)
 - Les équipages ayant totalisé le plus grand nombre de points

Capture :

- Tous les équipages devront être munis d'un drapeau rouge pour signaler leurs prises aux 2 bateaux commissaires présents sur le plan d'eau
- Toutes les prises seront comptabilisées et mesurées par un commissaire. Si celui-ci n'est pas disponible, les poissons capturés devront être placés dans une bourriche, un vivier ou une grande épuisette avant d'être mesurés
- L'équipe est garante de la bonne santé du poisson, de la capture à la remise à l'eau. Les poissons morts, abimés ou sans vigueur ne seront pas comptabilisés et pourront entraîner des pénalités

Sécurité :

- Le port du gilet est obligatoire
- Tout mineur devra être accompagné et sous la responsabilité d'une personne majeure
- 2 embarcations dites « commissaire » seront présentes sur le plan d'eau durant l'épreuve. Le rôle de ces embarcations est de comptabiliser les captures de poisson, de surveiller et d'assurer la sécurité des participants.

